

en petits morceaux et de les faire tous écouler sans aucun désordre, moyennant une certaine somme d'argent dont il convint avec les magistrats de la ville. Pour cet effet, il alluma tout vis-à-vis sur le bord de la rivière, deux ou trois petits feux avec une demi-douzaine de fagots et quelque peu de charbon, et se mit à murmurer certaines paroles. Aussitôt ce prodigieux rocher de glaces éclata comme un coup de canon et se rompit en une infinité de pièces dont la plus grande n'était pas de plus de trois ou quatre pieds. Mais ce pauvre Besson, au lieu de toucher sa récompense, fut en danger de recevoir punition ; car des théologiens disaient que cela ne s'était pu faire sans l'opération du diable ; tellement que sa recette fut brûlée publiquement devant l'Hôtel-de-Ville. »

Dix ou douze ans après, Besson, revenu à Lyon, intenta une action pour obtenir du Consulat le paiement des 600 livres qui lui avaient été promises. Mais une transaction, passée devant M^e Guérin, notaire à Lyon, le 9 décembre 1621, mit fin au débat. Besson reçut une somme de cent francs, et se désista de son action. Les pièces de cette curieuse procédure, dont la *Revue du Lyonnais* (tom. I, p. 25), a donné une analyse, existent aux Archives de la ville de Lyon.

CHAPITRE X.

DÉBIT DES EAUX DE LA SAONE.

La Commission hydrométrique de Lyon a comparé, depuis 1844, les quantités d'eaux tombées sur le bassin de la Saône, avec le débit quotidien de la rivière à Trévoux, ce qui fait à peu près connaître aussi le débit à Lyon, à raison du très-petit nombre d'affluents au-dessous de Trévoux et de leur faible importance. Voici le résultat de ses opérations résumées pour les trois années 1847, 1848 et 1849 :